

## Questionnaire de la troisième commission d'étude, 2025

- Votre pays dispose-t-il, dans le cadre du système de justice pénale, de solutions de rechange au modèle traditionnel, comme (i) les mesures alternatives ou la déjudiciarisation (lorsque l'accusation est retirée ou suspendue par la Couronne en échange d'une action de l'accusé en dehors du système judiciaire) ; (ii) la justice thérapeutique (par exemple, un tribunal de traitement de la toxicomanie ou un tribunal de la santé mentale) ; (iii) la justice réparatrice (par exemple, un cercle de détermination de la peine ou un cercle de guérison pour les personnes autochtones) ; ou autre chose encore ?
- Dans l'affirmative, veuillez décrire brièvement les domaines couverts, par exemple l'alcool, les drogues, les agressions sexuelles, etc.
- Dans l'affirmative, veuillez décrire brièvement comment elle est mise en œuvre ; par exemple, est-elle administrée par les tribunaux ou par un système externe ?
- Dans l'affirmative, veuillez décrire brièvement les sanctions prévues — le cas échéant — si le contrevenant n'achève pas le programme.
- Dans l'affirmative, veuillez décrire les avantages et les inconvénients de ces solutions de rechange, ainsi que leur taux de réussite, de votre point de vue en tant que juge.
- Dans votre rôle de juge, avez-vous l'impression que la police a reçu des pouvoirs d'enquête élargis, qui ne nécessitent pas l'approbation préalable du tribunal, que ce soit avant ou après leur exercice ? Si oui, donnez quelques exemples de ces pouvoirs. Si oui, décrivez les avantages et les inconvénients de ces pouvoirs de police élargis, de votre point de vue en tant que juge.